

Revenu Municipal Etudiant

A QUEL MONTANT AI-JE DROIT ?

→ Je suis étudiant boursier

Le montant annuel du RME dépend du lieu d'étude et de l'échelon de bourses :

Echelon de bourses	LIEU D'ETUDE			
	Métropole brestoise +Landerneau	Bretagne (hors Rennes)	France (hors Bretagne) + Rennes	Etranger
0	150 €	900 €	1800 €	2000 €
0 bis	100 €	800 €	1600 €	1900 €
1	0	700 €	1400 €	1800 €
2	0	600 €	1200 €	1700 €
3	0	500 €	1000 €	1600 €
4	0	400 €	800 €	1500 €
5	0	300 €	600 €	1400 €
6	0	200 €	400 €	1300 €
7	0	100 €	200 €	1200 €

→ Je suis étudiant non boursier ou alternant

Le montant annuel du RME dépend du lieu d'étude et du dernier revenu imposable du foyer. Pour toutes demande de simulation de droit, n'hésitez pas à contacter le CCAS.

Cette information est communiquée à titre indicatif.

Seule l'étude du dossier complet déposé avant la date limite fait foi pour valider l'ouverture d'un droit.